

Image not found or type unknown



Peut-on parler de diffamation ?

Par **YAZD**, le **23/07/2012** à **18:41**

Bonjour,
la directrice de mon précédent job a informé l'équipe de mon départ avec des arguments inacceptables. Elle leur a annoncé (en réunion) que j'avais de gros problèmes avec mon fils que celui avait même été placé et que je buvais !!!! et donc que j'étais devenue insupportable ! N'appelle-t-on pas cela de la diffamation ??? D'avance merci pour vos réponses et vos conseils.

Par **P.M.**, le **23/07/2012** à **19:04**

Bonjour,
On pourrait appeler cela de la diffamation si vous en avez la preuve mais qui n'est pas publique et donc qui ne relève pénalement que d'une contravention de 38 €...